

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**Direction Départementale
des Territoires**

Service économie agricole
Unité foncier et aides conjoncturelles
Bâtiment M - 15 bis rue Dupetit-Thouars - 49047 Angers cedex 01

Affaire suivie par :
Sylvie BERTHOMÉ
sylvie.berthome@maine-et-loire.gouv.fr
Tél : 02 53 57 90 95 (sauf mercredi)

Catherine MAINGAULT
catherine.maingault@maine-et-loire.gouv.fr
Tél : 02 41 86 64 00 (13h30-16h30)

Objet : demande de reconnaissance
de l'état de catastrophe naturelle

1A 140 206 1092 7

Angers, le 5 décembre 2018

Madame le maire,

Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour des dommages causés par des vents cycloniques et de la grêle survenus le 11 novembre 2018, a été déposée dans mes services en date du 29 novembre 2018, pour des dégâts matériels occasionnés sur votre commune.

Sans mésestimer la gravité des préjudices subis, j'ai le regret de vous informer que ces dommages ne relèvent pas de la procédure de catastrophe naturelle dans la mesure où ils ne satisfont nullement à l'exigence précisée par l'article 1 de la loi du 13 juillet 1982 selon lequel « **sont considérés comme les effets des catastrophes naturelles**, les dommages matériels directs **non assurables**, ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour éviter ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ».

Les dommages occasionnés par les phénomènes venteux dans notre région sont des risques normalement assurables en fonction des garanties contractuelles ordinaires. Ceci fait donc obstacle au bénéfice de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Je vous rappelle qu'il vous appartient d'en aviser les personnes concernées en les invitant à vérifier auprès de leur compagnie d'assurance qu'elles ont bien souscrit des garanties relatives à la tempête.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,



Didier GERARD

Mme le Maire de Champtocé-sur-Loire
3, Place de l'Église
49123 CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE